



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2022

Projet de budget-programme pour 2022

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2022

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2022 relatives aux missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I (envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général) (A/76/6 (Sect. 3)/Add.2). À cette occasion, il a obtenu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites le 9 août 2021.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2022 au titre de 38 missions politiques spéciales et des questions concernant ces missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq



autres additifs¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I à III, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

3. Les ressources demandées au titre du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar (groupe thématique I), dont le mandat a été arrêté par l'Assemblée générale, sont incluses dans le montant total des ressources demandées pour l'ensemble des missions politiques spéciales dans le rapport du Secrétaire général consacré au groupe thématique I, et le mandat du Bureau sera porté à l'attention de l'Assemblée conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de celle-ci.

4. En ce qui concerne la MANUA, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 2596 (2021), de proroger le mandat de la Mission de six mois, jusqu'au 17 mars 2022. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Comité consultatif attendait des informations du Secrétaire général sur les éventuelles incidences de cette résolution sur le projet de budget de la MANUA pour 2022. Le Comité formulera des observations et recommandations dans le rapport qu'il consacrera au budget de la Mission (A/76/7/Add.5).

5. Le Comité consultatif s'intéresse aux questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal (A/76/7/Add.1), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI font l'objet de rapports distincts².

II. Exécution du budget en 2020 et 2021 et ressources nécessaires pour 2022

6. Le tableau 1 met en regard le montant des ressources à prévoir pour 2022 au titre des 10 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I, les crédits approuvés pour 2021 et les dépenses engagées en 2020.

Tableau 1

Récapitulatif des ressources nécessaires au titre du groupe thématique I

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2020		2021		2022		Variation	
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Janvier-juin :	Crédits demandés	Montant	Pourcentage	
				dépenses effectives				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)	
1. Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	2 878,3	2 468,0	2 821,2	1 314,8	2 967,9	146,7	5,2	
2. Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide	2 227,4	1 698,9	2 267,1	798,6	2 724,5	457,4	20,2	
3. Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	434,4	–	501,2	–	484,6	(16,6)	(3,3)	

¹ A/76/6 (Sect. 3)/Add.2, A/76/6 (Sect. 3)/Add.3, A/76/6 (Sect. 3)/Add.4, A/76/6 (Sect. 3)/Add.5 et A/76/6 (Sect. 3)/Add.6.

² A/76/7/Add.2, A/76/7/Add.3, A/76/7/Add.4, A/76/7/Add.5 et A/76/7/Add.6.

Mission	2020		2021		2022	Variation	
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Janvier-juin : dépenses effectives	Crédits demandés		
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
4. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	397,2	344,1	357,6	177,4	343,2	(14,4)	(4,0)
5. Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 236,7	1 638,8	1 856,2	879,0	2 082,7	226,5	12,2
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 235,3	15 075,4	16 187,5	5 612,6	16 423,3	235,8	1,5
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 496,4	1 429,2	1 782,8	739,3	1 776,7	(6,1)	(0,3)
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 400,4	4 459,6	5 056,4	1 969,0	5 165,4	109,0	2,2
9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	18 177,0	18 115,7	17 551,1	7 611,0	17 601,8	50,7	0,3
10. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	1 073,0	942,0	1 105,5	544,0	1 169,7	64,2	5,8
Total	49 556,1	46 171,7	49 486,6	19 645,7	50 739,8	1 253,2	2,5

7. Le montant des crédits demandés s'élève à 50 739 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel), ce qui représente une augmentation de 1 253 200 dollars, soit 2,5 %, par rapport au crédit ouvert pour 2021. On trouvera dans le tableau 6 du rapport principal du Secrétaire général (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1) un récapitulatif des variations entre les ressources approuvées pour 2021 et les ressources proposées pour 2022 au titre des missions dont le mandat a été reconduit. Le Comité consultatif s'est fait fournir des informations complémentaires sur les dépenses engagées en 2020 et 2021 pour le groupe thématique I. Le montant total des dépenses s'est élevé à 46 171 700 dollars en 2020, ce qui représente une sous-utilisation de 3 384 400 dollars (6,8 %) par rapport au crédit de 49 556 100 dollars qui avait été ouvert. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été la seule mission ayant enregistré un dépassement de crédit (59 200 dollars).

8. Comme le montre le tableau 1, les dépenses au 30 juin 2021 s'élevaient à 19 645 700 dollars, soit un taux d'exécution de 39,7 % par rapport au crédit ouvert de 49 486 600 dollars. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2021.**

A. Observations et recommandations concernant les effectifs

9. Le Comité consultatif s'est fait communiquer un tableau des effectifs approuvés pour 2021 et des effectifs proposés pour 2022 pour les missions du groupe thématique I (voir tableau 2). Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs sont également résumées à l'annexe III du rapport principal du Secrétaire général (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1).

Tableau 2
Groupe thématique I : effectifs nécessaires

Mission	Effectif approuvé pour 2021	Emplois de temporaire vacants au 30 juin 2021	Effectif proposé pour 2022	Créations	Suppressions	Transformations	Reclassements	Réaffectations	Transferts
Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	21 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G(AC) et 5 AL)	3 (1 SGA, 1 P-5 et 1 P--4)	21 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G(AC) et 5 AL)	-	-	-	-	-	-
Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	11 [1 SGA, 1 SSG, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)]	2 P-5	12 [1 SGA, 1 SSG, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)]	1 P-4	-	-	-	-	-
Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	2 (1 SGA et 1 P-3)	2 (1 SGA et 1 P-3)	2 (1 SGA et 1 P-3)	-	-	-	-	-	-
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [1 SGA, 1 P-4 et 1 G(AC)]	1 SGA	3 [1 SGA, 1 P-4 et 1 G(AC)]	-	-	-	-	-	-
Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)]	-	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)]	-	-	-	-	-	-
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	91 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 10 SM, 8 G(AC) et 31 AL)	21 (2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 2 SM et 4 G(AC))	91 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 10 SM, 8 G(AC) et 31 AL)	-	-	-	-	-	-
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL)	-	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL)	-	-	-	-	-	-
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	27 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 SM, 1 G(AC), 1 AN et 7 AL)	3 (1 P-5, 1 P-3 et 1 AL)	30 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 1 SM, 1 G(AC), 1 AN et 7 AL)	3 (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3)	-	-	-	-	-
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	100 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 25 SM, 1 G(AC),	20 (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 3 SM, 4 AN et 5 AL)	102 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 25 SM, 1 G(AC),	2 P-3	-	-	-	-	7 (1 P-5, 2 P-3, 1 SM, 2 AN et 1 AL)

Mission	Effectif approuvé pour 2021	Emplois de temporaire vacants au 30 juin 2021	Effectif proposé pour 2022	Créations	Suppressions	Transformations	Reclassements	Réaffectations	Transferts
	10 AN et 29 AL)		10 AN et 29 AL)						
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	5 (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 AL	1 P-5	5 (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 AL	-	-	-	-	-	-

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

10. Les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs en 2022 sont les suivants :

a) Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide : création d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) ;

b) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs : création de trois emplois [1 spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) ; 1 spécialiste des questions politiques (P-4) ; 1 spécialiste des finances et du budget (P-3)] ;

c) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen : création de deux emplois [1 coordonnateur(trice) (P-3) et 1 fonctionnaire d'administration (P-3)] et transfert de sept emplois.

Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide

11. D'après le Secrétaire général, le (la) titulaire de l'emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) qu'il est proposé de créer contribuerait au renforcement de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, coordonnerait les groupes de travail de haut niveau et les groupes d'experts, et apporterait un appui aux coordinateur(trice)s résident(e)s, aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales (A/76/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 74). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le (la) titulaire travaillerait sous la supervision du (de la) spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), qui est la personne référente à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, et viendrait renforcer les capacités et apporter une assistance technique pour ce qui est de la lutte contre les discours de haine au sein du système des Nations Unies, des États Membres et de la société civile. Il a en outre été informé que l'emploi de classe P-5, approuvé dans le cadre du budget de 2021, était en train d'être pourvu.

12. **Le Comité consultatif note que le (la) titulaire de l'emploi qu'il est proposé de créer contribuerait à la lutte contre les discours de haine dans le système des Nations Unies, mais il estime que les justifications données concernant le financement des fonctions à l'échelle du système sont floues et compte que le Secrétariat se penchera sur le dispositif de financement à mettre en place. N'étant pas convaincu que l'emploi proposé doive être entièrement financé par le budget-programme, il recommande que, à ce stade, des ressources soient allouées pour financer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-4 pour une durée de six mois. Il compte que le Bureau se coordonnera avec le Bureau de la coordination du développement et le Département de la**

communication globale dans le cadre de ses activités relatives aux discours de haine.

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

13. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de coordonnateur(trice) (P-3) au Bureau du Chef de l'appui à la mission à Amman, dont le (la) titulaire serait chargé(e) d'assurer la coordination avec les ministères et les départements du gouvernement hôte et d'autres pays de la région en vue de faciliter les voyages régionaux et internationaux de l'Envoyé spécial et d'autres équipes [A/76/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 294 e)]. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'emploi devait être créé à Amman, car il fallait quelqu'un pour entretenir les contacts avec les autorités locales en Jordanie, aider à organiser les réunions, événements et visites officiels, ainsi que les déplacements du personnel à l'intérieur, en provenance et à destination du Yémen, coordonner les questions liées au statut juridique et aux privilèges et immunités connexes du personnel de la mission, et contribuer au règlement des questions de protocole avec le pays hôte et les partenaires régionaux.

14. Le Comité consultatif rappelle que, selon lui, les emplois devraient être basés à proximité de la zone d'opérations, et non au quartier général de la mission (voir A/75/7/Add.3, par. 10). Il n'est pas entièrement convaincu par les explications données pour justifier que l'emploi de coordonnateur(trice) (P-3) soit créé à Amman et recommande par conséquent de ne pas le créer.

15. Il est également indiqué dans le rapport qu'il est proposé de créer à Aden un emploi de fonctionnaire d'administration (P-3), dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir un appui administratif et de coordonner toutes les fonctions d'appui à la mission, comme prévu à la suite d'un rééquilibrage, qui a montré que chaque lieu d'affectation devait compter un(e) fonctionnaire d'administration responsable des activités d'appui à la mission [A/76/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 294 f)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le (la) fonctionnaire d'administration superviserait le Bureau du Chef de l'appui à la mission, assurerait la liaison avec les chefs de service et les sections sur les questions et activités administratives et logistiques ; assurerait la bonne gestion des fonds de petite caisse et vérifierait que ceux-ci soient dûment décaissés ; superviserait les services communs administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en rendrait compte et en assurerait la gestion financière ; fournirait des services de gestion des installations pour les logements et les bureaux situés à Aden ; assurerait la liaison avec le Ministère des affaires étrangères en ce qui concerne les visas d'entrée du personnel, les permis de séjour, les expéditions et les autorisations de survol et d'atterrissage.

16. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 74/263, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les emplois existants en emplois soumis à recrutement national chaque fois que possible, ainsi que de renforcer les capacités locales des missions politiques spéciales. Compte tenu des fonctions que devra exercer son (sa) titulaire, le Comité recommande que l'emploi de fonctionnaire d'administration (P-3) qu'il est proposé de créer au Bureau du Chef de l'appui à la mission à Aden soit un emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national. Dans son rapport principal (A/76/7/Add.1, par. 32), le Comité consultatif formule d'autres observations sur la transformation des emplois existants en emplois soumis à recrutement national.

17. Il est également proposé de transférer sept emplois, à savoir : a) un emploi de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5), de Sanaa à Amman ; b) un emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) du

Service mobile), de Sanaa à Amman ; c) un emploi d'assistant(e) d'équipe [agent(e) local(e)], de la Section des affaires politiques au cabinet de l'Envoyé spécial à Amman ; d) un emploi de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), de Sanaa à Aden ; e) un emploi de médecin (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), de Sanaa à Aden ; f) un emploi de spécialiste des achats (P-3), d'Amman à Sanaa ; g) un emploi de spécialiste de l'information (P-3), d'Amman à Sanaa (A/76/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 294).

18. Le Comité consultatif rappelle que, dans le projet de budget-programme pour 2020, le Secrétaire général avait proposé sept transferts entre Amman, Sanaa et Aden [A/74/6 (Sect. 3)/Add. 2, par. 248 h)] et que, dans le projet de budget-programme pour 2021, il avait proposé de transférer cinq emplois de temporaire de Sanaa à Amman [A/75/6 (Sect. 3)/Add. 2, par. 248 c)]. Pour 2022, sept autres transferts sont proposés. Préoccupé par les transferts récurrents entre les sites de la mission, le Comité estime qu'il conviendrait d'inclure dans le prochain projet de budget le concept général d'opérations et le plan de déploiement, ainsi qu'une explication détaillée des raisons imposant de procéder aussi souvent à des transferts.

19. Le Comité consultatif note que, d'après l'organigramme du Bureau, qu'il n'y a qu'un seul emploi de classe P-5 à Sanaa, alors qu'il y en a cinq à Amman, où les responsables de la mission sont également basés. Étant d'avis que les emplois devraient être basés à proximité de la zone d'opérations, et non au quartier général de la mission, le Comité recommande de ne pas approuver le transfert proposé, de Sanaa à Amman, des emplois de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) et d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile).

Emplois de temporaire vacants

20. D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que 28 emplois relevant du groupe thématique I sont vacants depuis plus d'un an, dont 18 depuis plus de deux ans. Bien que de nombreux emplois soient en train d'être pourvus, il constate que certains ne le seront pas en 2021 pour que le taux de vacance approuvé ne soit pas dépassé. Le Comité consultatif espère que tous les emplois de temporaire seront pourvus dans les meilleurs délais. Il compte également que des informations actualisées sur les taux de vacance seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.

21. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 12, 14, 16 et 19 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

22. Le montant des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles du groupe thématique I pour 2022 s'élève à 16 663 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 325 300 dollars (2,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses (voir tableau 3), plus précisément sur les dépenses effectives de 2020 et 2021 et les prévisions de dépenses pour 2022.

Tableau 3
Groupe thématique I : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020		2021		2022		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses effectives (au 30 juin)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (7) = (5) - (3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Dépenses opérationnelles							
Consultants et services de consultants	364,2	99,3	286,4	17,5	286,8	–	0,4
Voyages officiels	3 913,4	960,4	3 220,2	621,7	3 244,1	–	23,9
Installations et infrastructures	7 733,8	6 391,4	7 182,6	1 835,5	7 243,4	–	60,8
Transports terrestres	1 500,6	1 225,1	861,2	236,7	836,7	–	(24,5)
Opérations aériennes	1 410,4	1 582,2	1 396,8	725,7	1 144,3	–	(252,5)
Communications et informatique	1 565,5	2 886,6	1 328,3	778,3	1 523,9	–	195,6
Santé	154,9	166,9	238,2	100,1	330,7	–	92,5
Fournitures, services et matériel divers	1 763,1	1 578,0	1 824,9	170,9	2 054,0	–	229,1
Total	18 405,9	14 889,9	16 338,6	4 486,4	16 663,9	–	325,3

Consultants et services de consultants

23. Le montant demandé au titre des consultants et services de consultants pour 2022 s'élève à 286 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 400 dollars par rapport au crédit de 286 400 dollars ouvert pour 2021. Sur ce montant global, 158 400 dollars concernent le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les dépenses engagées par le Bureau en 2020 s'élevaient à 28 300 dollars et que les dépenses au 30 juin 2021 étaient de 12 100 dollars. **Le Comité consultatif réaffirme que le recours à des consultants doit être limité au strict minimum et que les activités de base doivent être exécutées en interne (A/75/7/Add.3, par. 18). Compte tenu de ce qui précède et des dépenses engagées en 2020 et 2021, le Comité recommande de réduire de 10 % (15 800 dollars) le montant des crédits demandés au titre des consultants et des services de consultants pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie.**

Voyages officiels

24. Les ressources demandées au titre des voyages officiels pour 2022 s'élèvent à 3 244 100 dollars, ce qui représente une diminution de 23 900 dollars par rapport au crédit de 3 220 200 dollars ouvert pour 2021. D'après les renseignements qu'il a obtenus sur les dépenses engagées en 2020 et au 30 juin 2021 par chaque mission, le Comité consultatif a constaté une sous-utilisation importante voire une inutilisation des crédits. **Au vu des dépenses effectives et du projet de budget de chaque mission, le Comité consultatif recommande :**

a) **une réduction de 10 % pour le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre (12 400 dollars), le Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide (27 200 dollars), l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental (8 300 dollars), le**

Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (4 800 dollars), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique (12 400 dollars), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (29 100 dollars) et le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar (16 700 dollars) ;

b) une réduction de 15 % pour la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève (37 000 dollars), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (201 500 dollars) et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (81 700 dollars).

Installations et infrastructures

25. Les crédits demandés au titre des installations et infrastructures s'élèvent à 7 243 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 60 800 dollars par rapport au crédit de 7 182 600 dollars ouvert pour 2021. Sur ce montant, 2 932 700 dollars sont prévus pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses engagées en 2020 s'élevaient à 3 022 800 dollars et que les dépenses effectives au 30 juin 2021 étaient de 903 200 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2020 et 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (146 600 dollars) le montant des crédits demandés au titre des installations et infrastructures pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.**

26. Le Comité consultatif s'est également fait fournir des tableaux faisant apparaître le détail des frais mensuels de location des locaux et des véhicules pour chaque mission politique spéciale relevant du groupe thématique I (voir les annexes I et II du présent rapport).

Fournitures, services et matériel divers

27. Le montant demandé au titre des fournitures, services et matériel divers pour 2022 s'élève à 2 054 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 229 100 dollars par rapport au crédit de 1 824 900 dollars ouvert pour 2021. Sur ce montant, 1 311 000 dollars sont prévus pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, dont les dépenses se sont élevées à 653 000 dollars en 2020 et étaient de 47 500 dollars au 30 juin 2021. **Compte tenu des dépenses engagées en 2020 et 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (65 600 dollars) le montant demandé au titre des fournitures, services et matériel divers pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie.**

28. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 21, 23, 25, 26 et 27, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

C. Questions diverses

29. Au paragraphe 111 de la version préliminaire du rapport sont énoncées les hypothèses retenues concernant les facteurs externes lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Le Comité consultatif constate que ces hypothèses ne sont pas les mêmes que celles retenues pour le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban (A/76/6 (Sect. 3)/Add.4, par. 155). **Le Comité consultatif rappelle qu'il avait déjà**

noté des contradictions entre les hypothèses retenues pour deux missions opérant dans le même pays, et réaffirme que les missions devraient tenir compte avec davantage de cohérence de leur environnement opérationnel (voir également [A/75/7/Add.2](#), par. 62).

Annexe I

Détail des frais mensuels de location des locaux et des terrains

(En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Description</i>	<i>Lieu</i>	<i>Frais mensuels de location</i>
Conseillère spéciale pour la prévention du génocide	Location de biens immobiliers ou de bâtiments	Siège à New York	17 000
Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	Location de biens immobiliers ou de bâtiments	Siège à New York	2 833
Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	Location de biens immobiliers ou de bâtiments	Siège à New York	2 833
Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	Location de bureaux	Genève – Office des Nations Unies à Genève	4 319
	Location de bureaux	Tbilissi – Programme des Nations Unies pour le développement	700
	Location d'une salle de radio	Tbilissi – Programme des Nations Unies pour le développement	175
	Salles de conférence	Genève – Office des Nations Unies à Genève	1 667
Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Location de biens immobiliers ou de bâtiments	Damas	179 000
	Location de biens immobiliers ou de bâtiments	Damas	900
	Location de biens immobiliers ou de bâtiments	Genève – Office des Nations Unies à Genève	20 000
	Location de biens immobiliers ou de bâtiments	Genève	22 000
	Location de biens immobiliers ou de bâtiments	Siège à New York	3 975
Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	Location de biens immobiliers ou de bâtiments	Siège à New York	2 833
Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	Bureaux	Amman	9 375
	Bureaux	Sanaa	4 200
	Parc de stationnement	Sanaa	840
	Deux appartements destinés à héberger du personnel dans la résidence commune des Nations Unies	Sanaa	72 000
	Bureaux et logements	Aden	9 800
	Un appartement destiné à héberger du personnel dans la résidence	Sanaa	14 539

<i>Mission</i>	<i>Description</i>	<i>Lieu</i>	<i>Frais mensuels de location</i>
	commune des Nations Unies [sous- loué auprès de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU- Femmes)]		
	Partage des coûts avec le Bureau du Coordonnateur résident	Sanaa	1 350
	Location de biens immobiliers ou de bâtiments	Siège à New York	3 975
Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	Bureaux	Nay Pyi Taw	3 750

Annexe II

Nombre de véhicules devant être loués en 2022 et coût moyen par véhicule

(En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Nombre de véhicules devant être loués en 2022</i>	<i>Coût mensuel moyen</i>	<i>Durée de la location (en mois)</i>	<i>Montant estimatif total des frais de location</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4 = 1 x 2 x 3)</i>
Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	5	564	12	33 800
Conseillère spéciale pour la prévention du génocide	1	300	12	3 600
Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1	83	12	1 000
Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	1	167	12	2 000
Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	21	800	12	201 600
Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	2	375	12	9 000
Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	2	1 500	12	36 000
	2	45 000	0,3	30 000
Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	1	400	12	4 800